



Monsieur Guillaume LEFORESTIER
Secrétaire général
MTECT/MTE/Mer
Arche Sud
92055 PARIS LA DÉFENSE CEDEX 04

Paris, le 24/03/2023

N/Réf : ZN/LJ/23087

Objet : Actualisation des LDG mobilité

Monsieur le Secrétaire général,
vos services nous ont informé de l'ouverture d'un chantier d'actualisation des « Lignes Directrices de Gestion (LDG) mobilité » du pôle ministériel.

En préalable, nous tenons à vous rappeler l'attachement de notre organisation au droit à une mobilité choisie, pouvant intervenir tout au long de la carrière, que ce soit pour construire un parcours, développer des compétences, concrétiser une promotion ou encore répondre à des envies ou contraintes personnelles. Nous considérons que la mobilité de chaque agent concourt, tout à la fois, à un enrichissement des compétences individuelles et au développement de la compétence collective, au profit des employeurs publics.

Sur la base de ces principes, nous déplorons que la révision des LDG mobilité intervienne en l'absence de toute réflexion sur la stratégie ministérielle de gestion des parcours et de construction de la compétence collective. Pour mémoire, notre organisation avait déjà proposé l'ouverture d'un tel chantier lors de l'examen en Comité Technique Ministériel du texte initial des LDG mobilité ; cet amendement avait été rejeté par l'administration.

Ce cadre stratégique est pourtant nécessaire pour traiter les sujets majeurs d'actualité d'attractivité du pôle ministériel et du sens du travail pour ses agents. A défaut, les LDG mobilité ne constitueront qu'un document inconsistant, plus porteurs de nouvelles contraintes que de solutions pour la mobilité.

Ainsi, si nous partageons les constats des insuffisances de l'organisation actuelle des publications au fil de l'eau, les évolutions proposées constituent un contre-sens pour le fonctionnement rationnel du dispositif et ne pourront que renforcer son caractère inopérant.

Une confusion perdure entre la nécessité de publier à tout moment et la possibilité de recruter à tout moment ; la poursuite du premier objectif, illusoire, dans les LDG compromettant la réalisation du second, pourtant essentiel au bon fonctionnement des services.

FEETS FO

Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services **FORCE OUVRIERE**
46 rue des petites écuries 75010 Paris



contact@feetsfo.fr



www.feetsfo.fr



01 44 83 86 20



01 48 24 38 32



Nous constatons à ce sujet à l'occasion du cycle 09/2023 que les publications de postes "au fil de l'eau" pour le cycle se poursuivent, avec tous les jours de nouveaux postes publiés avec la même date limite de candidature au 31 mars (ou des dates fantaisistes).

Cette destructuration délibérée du cycle collectif pour le rendre inopérant en le transformant en un supercycle ininterrompu d'un mois ne saurait justifier la mauvaise solution d'anticiper le fil de l'eau fin mai.

Cet état de fait est aggravé, depuis la création des LDG initiales, par l'absence d'association aux réflexions des autres employeurs majeurs des agents du pôle ministériel : à commencer par les principaux établissements publics sous tutelle du Ministère, mais aussi les autres ministères notamment ceux de l'administration territoriale de l'État, et leurs opérateurs.

Le constat que nous dressons après la mise en place des LDG mobilité est une diminution drastique de l'offre de postes proposée aux agents (divisée par 3 en Catégorie A par exemple) et un éparpillement des publications de postes, induisant, une complexification de recrutement pour les services et de candidature pour les agents.

Nous contestons à ce titre les éléments de bilan 2022 des LDG dressé par l'administration, qui ne permettent aucune comparaison avec le processus précédent. A ce titre, ils ne sauraient constituer une réelle évaluation des LDG mobilités.

Il est donc urgent de revenir à un système de publication rationnel, permettant aux agents d'avoir une visibilité sur une offre de postes suffisante et aux services de pourvoir leurs postes parmi un vivier suffisant de candidats.

C'est dans ce double objectif que s'inscriront nos propositions alternatives de révision des LDG mobilité.

Nous avons l'honneur de vous demander d'engager sans attendre une réflexion sur la stratégie ministérielle de gestion des parcours et de construction de la compétence collective.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de nos sincères salutations.

Le Secrétaire général



Zaïnil NIZARALY

